



CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUIN 2023 PROCÈS VERBAL

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 09
Votants : 09

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqué se sont réunis en séance publique dans la salle Jacques REGNIER sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

JM DELAÎTRE, S. BOYER, M. KHIR, C. DROUET, A. DOUIN, S. PINTO, JF. SORNEIN, M. COUTURIER, B. GASCARD

ÉTAIENT ABSENTS

C. BOURON, A. DEZWARTE, P. BORNAND, P. DARAGON, C. THIROUIN

Mme H. CRUZ a été désignée secrétaire,

1) Approbation du Procès-Verbal du 3 avril 2023

Approuvé à l'unanimité.

2) Désignation des délégués et suppléants des Conseils Municipaux aux élections sénatoriales

VU la circulaire NOR IOMA2308397 du 30 mars 2023 du Ministre de l'intérieur, et des outre-mer, portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

VU l'arrêté n° 2023-PREF-DRCL/83 du 26 mai 2023 fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués, de délégués supplémentaires et de suppléants pour la désignation du collège électoral en vue de l'élection des sénateurs ;

Composition du bureau électoral :

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Madame Béatrice GASCARD
- Monsieur Claude DROUET
- Monsieur Armand DOUIN
- Madame Marion KHIR

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Candidatures délégués enregistrées :

- Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE
- Monsieur Stéphane BOYER
- Monsieur Armand DOUIN

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marc DELAÎTRE : 09 voix
- Monsieur Stéphane BOYER : 09 voix
- Monsieur Armand DOUIN : 09 voix

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS :

- MM Jean-Marc DELAÎTRE, Stéphane BOYER et Armand DOUIN sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Candidatures suppléants enregistrées :

- Madame Marion KHIR
- Madame Monique COUTURIER
- Monsieur Jean-François SORNEIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 09
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 09
- majorité absolue : 05

Ont obtenu :

- Madame Marion KHIR : 09 voix
- Madame Monique COUTURIER : 09 voix
- Monsieur Jean-François SORNEIN : 09 voix

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DES SUPPLÉANTS :

MMES Marion KHIR, Monique COUTURIER et M. Jean-François SORNEIN, sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales

3) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du produit des amendes de police dans le cadre de projet de sécurisation routière

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2234-24 et L.2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention au département dans le cadre de la répartition des amendes de police,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'approuver les projets et de solliciter l'attribution de la subvention en demandant le taux maximum applicable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

SOLLICITE la demande d'une subvention auprès Conseil Département de l'Essonne au titre du produit des amendes de police dans le cadre de projet de sécurisation routière de la commune,

SOLLICITE l'attribution de la subvention en demandant le taux maximum applicable pour les projets suivants :

Projet n°1 : Amélioration de la sécurité des piétons cheminant dans la commune pour se rendre à l'école, aux services publics (mairie, maison des associations et à l'église, par la mise en place d'un éclairage dédié des passages piétons.

Projet n°2 : Amélioration de la sécurité des riverains des rues de Bonnelles, de Villevert et de la rue des Rochettes en maîtrisant la vitesse des véhicules circulant, par la mise en place de coussins berlinois.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant

4) Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de l'aide à l'investissement culturel

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L.2234-24 et L.2334-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de demander une subvention au Conseil Départemental de l'Essonne au titre de l'aide à l'investissement culturel dans le cadre de l'achat de matériel son/lumière pour la salle Claude DARAGON de la Commune de Pecqueuse,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

SOLLICITE la demande d'une subvention auprès Conseil Département de l'Essonne au titre de l'aide à l'investissement dans le cadre de l'achat de matériel son/lumière pour la salle Claude DARAGON de la commune de Pecqueuse,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier en vue de la demande de subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 20 h 30

